

En tant que ministre chargé de la tutelle de l'élevage canin, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir diligenter une mission d'étude qui aura pour objectifs :

- d'évaluer l'organisation de la gestion des races canines, eu égard notamment à certains principes de gestion (transparence du fonctionnement et de la prise de décision, absence de conflit d'intérêt, défense de l'intérêt général, ...). Cette évaluation concerne aussi bien le niveau de la fédération nationale agréée que celui des clubs de race et des sociétés régionales. Elle s'intéresse notamment à la tutelle de la fédération agréée sur les clubs de race ; elle repose sur l'analyse des textes régissant le fonctionnement de ces instances ;
- d'apprécier la politique actuelle de la gestion des races canines, eu égard notamment à une approche quantitative ou qualitative ;
- d'examiner le contrôle de l'Etat sur l'activité concernée et ce qu'il doit être ;
- de proposer les orientations et les modifications juridiques appropriées.

Cette mission prendra en compte la directive 91/174/CEE du 25 mars 1991 relative aux conditions zootechniques et généalogiques régissant la commercialisation d'animaux de race et le règlement international d'élevage de la Fédération cynologique internationale.

Vous voudrez bien me rendre vos conclusions dans un délai de six mois.



Hervé GAYMARD